

**Annexe 3**  
**Sécurité Incendie**  
**Convention d'utilisation de l'espace communal**  
**Commune d'Arras Sur Rhône**

Entre

La commune d'Arras sur Rhône, représentée par son Maire, M MOUTON Jean-Marc

Dénommée ci-après «**la commune**»

D'une part,

Et

- Particulier OU  Autre Organisme  
 Résidant d'ARRAS SUR RHÔNE  Association d'ARRAS SUR RHÔNE  
 Non résidant d'ARRAS SUR RHÔNE  Extérieur à ARRAS SUR RHÔNE

NOM et Prénom du représentant: [REDACTED]

Dénomination de l'organisme: [REDACTED]

Dénommé ci-après «**le locataire** »

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de mise en œuvre du service de sécurité générale par l'utilisateur en l'absence de la commune.

Elle est faite à titre précaire et révoquable à tout moment pour des motifs d'intérêt général.

La date de départ est fixée au [REDACTED]

La présente Convention arrivera à échéance le [REDACTED]

**La commune met à disposition du locataire l'établissement suivant :**

Nom de l'Établissement : Espace Communal

Adresse : 85 Rue des Granges- 07370 ARRAS SUR RHONE CLASSEMENT établi par la commission de sécurité:

Type	Catégorie	Effectif
L, W, S	3 <sup>ème</sup>	Grande salle: 200 Petite salle : 60

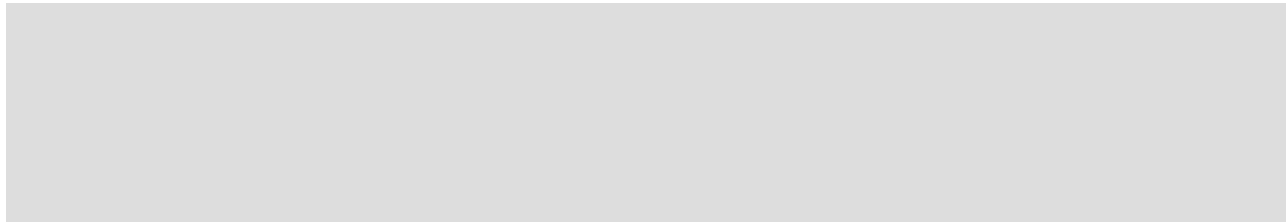
Motif de la location :

Le locataire organisera le service de sécurité incendie sous sa responsabilité en vue d'organiser la ou les activité(s) suivante(s) :

[REDACTED]

## **Information d'ordre organisationnelle (pour les associations):**

La période, les jours et les heures d'utilisation seront :



### **Personnes à prévenir en cas d'urgence**

- POMPIERS : 18
- POLICE/GENDARMERIE : 17
- SAMU : 15
-  URGENCE SMS : 114
- MAIRIE : 04 75 08 25 16
- M Le Maire : 06 30 58 44 17

### **Le locataire s'engage à assurer la sécurité générale dans l'établissement et notamment à:**

- ne jamais dépasser les effectifs maximums autorisés dans la petite ou la grande salle,
- ne pas exercer d'autre type d'activité que celle(s) autorisée(s) par la présente convention,
- prendre les premières mesures de sécurité et notamment à s'assurer de l'évacuation immédiate et complète des locaux en cas d'odeur de fumée, de fumée suspecte ou d'incendie,
- faire appliquer les consignes de sécurité à suivre en cas d'incendie,
- diriger les secours en attendant l'arrivée des sapeurs-pompiers, puis à se mettre à la disposition de ceux-ci,
- assurer la vacuité permanente des issues et des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique,
- veiller à ce que les véhicules aux abords des salles stationnent exclusivement sur les aires de parking prévues à cet effet et ne gênent pas la circulation et notamment l'accès des secours,
- ne pas modifier les installations électriques de l'établissement, ne pas utiliser les salles comme « salles de sommeil »,
- seul le matériel chauffant mis à disposition dans les salles et l'office set à utiliser (à l'intérieur)
- utiliser les éventuels dispositifs techniques permettant l'arrêt automatique de la manifestation en cours en cas de déclenchement du système d'alarme incendie,
- ne pas ajouter d'éléments de décoration sans s'assurer préalablement de respecter le règlement de sécurité incendie (art AM 9 à 13),
- respecter, pour les spectacles, les caractéristiques de réaction au feu des décors correspondant au mode de conception de la salle.

Pour cela, préalablement à toute occupation des locaux, la commune s'engage à :

Faire visiter l'ensemble des locaux au locataire et lui transmettre à cette occasion les consignes générales à suivre en cas d'incendie ainsi que les consignes particulières propres à son établissement.

Former le locataire à la mise en œuvre des moyens de secours. Le plan d'intervention ou d'évacuation de l'espace communal sont affichés dans l'office et la petite salle

Chaque convention signée, visite des lieux et formation, sera consignée sur le registre de sécurité.

Le locataire :

Je soussigné (représentant)

Nom :

Prénom :

Déclare avoir pris connaissance de la présente convention et mettre en œuvre à compter de ce jour la totalité des dispositions qu'elle contient.

Document établi en double exemplaire le

Signature :

La commune :

Je soussigné MOUTON Jean-Marc

Déclare avoir élaboré la présente convention et m'être préalablement renseigné sur le caractère réglementaire de celle-ci. Je m'engage par ailleurs à maintenir les locaux en conformité aux règlements de sécurité et au code de construction et de l'habitation et à annexer la présente convention au registre de sécurité.

Document établi en double exemplaire, le

Signature :